



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

taxe foncière sur les propriétés bâties

Question écrite n° 101454

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les inquiétudes exprimées par les organismes HLM concernant le projet de suppression de deux mécanismes d'abattement et d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) inclus dans le projet de loi de finances pour 2017. En effet, ces exonérations sont essentielles pour produire des logements à bas loyers et accroître le service rendu aux locataires dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Très concrètement, la suppression de l'exonération de TFPB alourdirait dans des centaines de villes de 10 % le plan de financement de chaque opération de construction neuve de logements sociaux et intermédiaires ou rendrait le montage des opérations impossibles. Cela remettrait en question la production de 50 000 logements par an, ce qui pourrait représenter la perte de 80 000 emplois dans le secteur du bâtiment. Dans de nombreux quartiers prioritaires de la politique de la ville, la suppression massive de l'abattement de TFPB mettrait un terme aux actions de renforcement de la gestion de proximité des organismes HLM en faveur des personnes qui habitent les quartiers en difficulté. La suppression de ces deux dispositifs fait peser une menace sur l'emploi dans la construction et la cohésion nationale. C'est pourquoi il lui demande de renoncer à la suppression de l'exonération de la TFPB pour les organismes HLM.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101454

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [20 décembre 2016](#), page 10469

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)